

Afer Actions Euro Afer Génération

Actions Euro

FRO01400RWP5

30/04/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾

Actions euro - général



▶ Actif net du fonds	2 481,48 M€	
▶ Actif net de la part	17,10 M€	
▶ Valeur liquidative	130,95 €	
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	Fonds	Indice
	6,96%	6,39%



▶ Gérants



Eric Chatron



Anaëlle Guénolé

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

8 ans



▶ SFDR⁽³⁾

Article 8

▶	Fonds	Univers
	Notation ESG ⁽³⁾	6,80 6,77
	Couverture note ESG	100,00% 99,74%

Orientation de gestion

Le FCP vise à offrir, sur une durée de placement recommandée de 8 ans, une performance supérieure à celle de l'indice EURO STOXX®, en sélectionnant sur les marchés d'actions de la zone euro, les valeurs de grosses et moyennes capitalisations ayant un potentiel de valorisation, de perspectives de croissance et de qualité de management.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
15/11/2024

Date de lancement de la part
15/11/2024

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Actions de pays de la zone Euro

Affectation du résultat
Capitalisation et/ou distribution

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
AFEAEIE FP

Publication des VL
www.afer.fr

Frais de gestion maximum TTC
0,40%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
0,16%

Indice de référence
EURO STOXX®

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Afer Actions Euro Afer Génération Actions Euro

FRO01400RWP5

30/04/2026

Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 15/11/2024)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	4,14	3,73	0,41
1 mois	6,96	6,39	0,57
3 mois	1,23	0,86	0,37
6 mois	6,96	6,66	0,30
1 an	19,46	19,33	0,13
2 ans	-	-	-
3 ans	-	-	-
5 ans	-	-	-
8 ans	-	-	-
10 ans	-	-	-

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-	-	-	-	-	-	-	-	-	23,91
Indice	-	-	-	-	-	-	-	-	-	24,25
Relatif	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-0,35

Performances mensuelles⁽¹⁾

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2024											0,20	1,28
2025	7,55	2,99	-2,84	0,38	5,69	-0,47	0,97	0,15	2,68	2,26	0,14	2,56
2026	2,88	3,79	-8,81	6,96								

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	14,81	14,72	-10,54	-10,16	-	-	1,23	-0,01	1,10	1,00	-0,00
3 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
5 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
10 ans	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

Afer Actions Euro Afer Génération Actions Euro

FR001400RWP5

30/04/2026



Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Banques	16,6	16,1
Biens et services industriels	16,1	15,8
Technologie	14,5	13,7
Assurance	6,9	6,5
Services aux collectivités	6,5	6,7
Energie	6,1	7,1
Santé	5,7	5,7
Produits et services de consommation	5,0	5,0
Construction et matériaux	3,6	4,1
Télécommunications	3,2	3,8
Produits chimiques	3,0	3,2
Aliments, boissons et tabac	2,4	2,8
Automobiles et pièces	2,0	2,6
Commerce de détail	1,4	1,0
Soins personnels, pharmacies et épiceries	1,2	1,0
Immobilier	0,8	1,0
Médias	0,6	0,7
Ressources de base	0,5	0,8
Services financiers	0,3	1,7
Voyages et loisirs	-	0,7
OPC	1,1	-
Dispo/Liquidités investies	2,5	-

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
	ASML HOLDING NV	8,3
NL	Technologie	
	SIEMENS N AG	3,1
DE	Biens et services industriels	
	ALLIANZ	2,9
DE	Assurance	
	BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTA	2,6
ES	Banques	
	SAP	2,6
DE	Technologie	

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
France	27,0	27,2
Allemagne	19,9	25,4
Pays-Bas	16,2	17,1
Italie	12,0	9,7
Espagne	8,5	10,3
Finlande	3,3	3,9
Belgique	2,7	2,7
Suisse	2,2	0,2
Royaume-Uni	1,4	-
Portugal	0,9	0,5
Autriche	0,9	1,1
Irlande	0,7	1,2
Autres Pays	0,8	0,7
OPC	1,1	-
Dispo/Liquidités investies	2,5	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	95,7
CHF	2,0
GBP	1,3
Autres devises	1,1

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	-
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	6,0
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	94,0

► Profil / Chiffres clés

Nombre de lignes	128
Taux d'exposition actions (%) ⁽⁶⁾	98,5

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. (6) Taux d'exposition actions en engagement, hors titres solidaires.

Afer Actions Euro Afer Génération Actions Euro

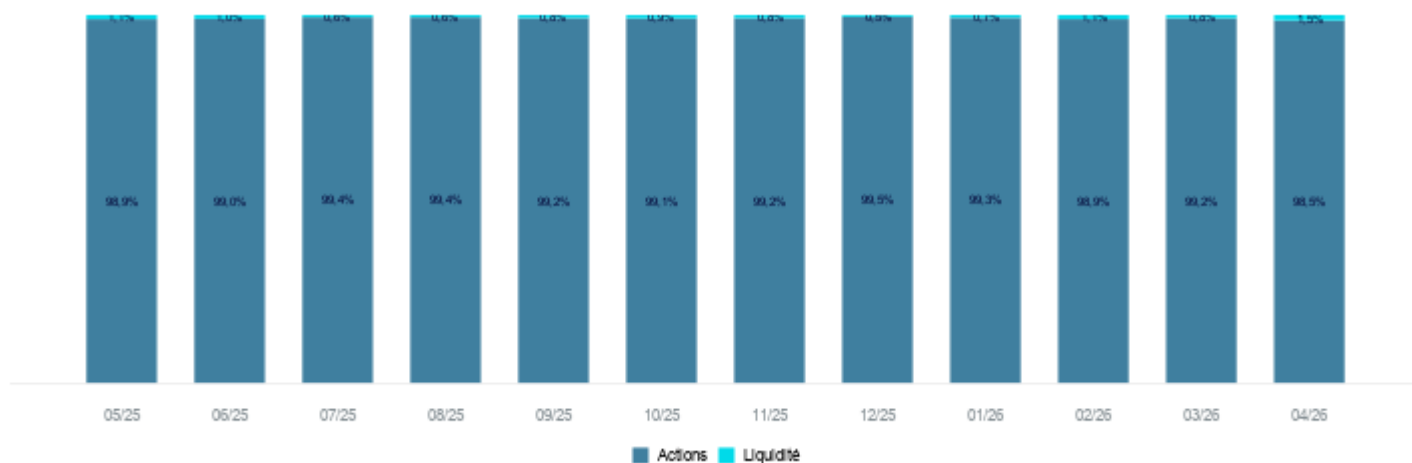
FRO01400RWP5

30/04/2026



Structure du
portefeuille

Allocation historique sur 1 an glissant



Principales surpondérations (hors liquidités/Dérivés)^{(4)*}

Nom de l'émetteur	% Actif	% Surpondération
ENGIE SA	2,36	1,58
ASML HOLDING NV	8,53	1,47
ENEL SPA	2,42	1,28
UNICREDIT SPA	2,62	1,15
BANCO BILBAO VIZCAYA ARGENTARIA SA	2,66	1,06

Principales sous-pondérations (hors liquidités/Dérivés)^{(4)*}

Nom de l'émetteur	% Actif	% Sous-pondération
IBERDROLA SA	0,66	-1,19
DEUTSCHE TELEKOM AG	0,51	-0,93
RHEINMETALL AG	0,00	-0,93
DEUTSCHE BANK AG	0,00	-0,75
BASF SE	0,00	-0,73

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. (6) Taux d'exposition actions en engagement, hors titres solidaires.

Afer Actions Euro Afer Génération Actions Euro

FR001400RWP5

30/04/2026



► Commentaire de gestion

Les marchés actions rebondissent significativement en avril, retrouvant presque leur niveau pré-guerre en cours de mois. La situation au Moyen Orient reste compliquée avec de fortes répercussions sur l'économie mondiale, sans que l'on entrevoie clairement la sortie de crise. L'optimisme est néanmoins revenu avec le cessez-le-feu, bien que le prix du pétrole ne reflue pas. Les publications de résultats pour le premier trimestre de l'année arrivent à point nommé pour donner une vue préliminaire sur les effets du conflit ; et force est de constater que pour le moment, ils sont contenus sur la demande malgré encore davantage d'hésitation dans les décisions des managements, mais aussi inflationnistes avec des entreprises qui ne veulent pas revivre le pincement de marge connu lors des récentes crises (Covid, Ukraine). D'autre part, l'IA captive toujours les investisseurs, tant sur les opportunités de rupture, de croissance, que sur les risques. C'est à l'aune de ce thème que beaucoup de cas d'investissement sont évalués, et la confirmation en fin de mois que les dépenses des hyperscalers allaient encore progresser fortement ancre la dynamique pour les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur.

Côté performances, le fonds enregistre sur le mois une surperformance par rapport à son indice de référence. La sélection de titres et l'allocation sectorielle ont toutes les deux contribué positivement. Sur le plan sectoriel, le fonds a bénéficié de ses sous-pondérations sur l'automobile et le secteur des loisirs, ainsi que de sa surpondération sur la technologie. Au sein de la sélection de titres, la sous-pondération de Deutsche Telekom, l'absence de Rheinmetall ainsi que les surpondérations de Prysmian et ABB ont contribué positivement sur le mois.

Afer Actions Euro Afer Génération Actions Euro

FR001400RWP5

30/04/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	31/07/1998
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Deloitte & Associés (Paris)
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J+1
Investissement min. initial	Pas de minimum
Investissement min. ultérieur	Néant
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

Afer Actions Euro Afer Génération Actions Euro

FR001400RWP5

30/04/2026

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECOURVEMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITE

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

ÉTOILES SIX FINANCIAL

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

Afer Actions Euro Afer Génération Actions Euro

FR001400RWP5

30/04/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.